

COMMUNE D'OFFWILLER



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal sous la présidence de M. Patrice HILT, Maire

Séance ordinaire du 10 juillet 2026 à 20h00

(convocation datée du 28/06/2026)

Membres présents :

Sébastien BLAISE, Dominique DIFFINÉ, Christophe DOHRMANN, Élise EICHWALD, Pierre FLAMANT, Patrice HILT, Denis JUND, Louise JUND, Angèle LÉONHART, Muriel WEIL, Céline WOLF.

Absent(s) excusé(s) avec procuration :

Laura FEVRE, Solène HAUSS.

Absent(s) excusé(s) sans procuration :

Fabien POGGIATO.

Absent(s) non excuse(s) :

Dominique SCHAEFER.

Secrétaire de séance titulaire :

Muriel WEIL, Adjointe au Maire

Secrétaire adjoint :

Mme Esther SPACH, Secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint avec 11 membres présents à l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Composition :

Membres élus : 15

Membres élus en fonction : 15

Membres présents à l'ouverture de la séance : 11

Résultats du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise en son article L. 2121-15 qu'au « début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder par un vote à main levée et nomme Mme Muriel WEIL, secrétaire de séance.

2- Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 juin 2026

<u>Composition :</u> Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	<u>Résultats du vote :</u> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 12 juin 2026, lequel est approuvé à l'unanimité.

3- Travaux de remplacement de la chaudière bois à la maison forestière Diezthal

<u>Composition :</u> Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	<u>Résultats du vote :</u> Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 0
--	--

M. le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la commune est propriétaire d'une maison forestière au lieu-dit *Diezthal* qui, depuis 2009, est occupé gracieusement par M. Jean-François Pioli, technicien auprès de l'Office national des forêts.

Cette maison forestière est dotée d'une chaudière au fioul datant de 2010, ainsi que d'une chaudière au bois datant de 2002.

Voilà quelques semaines, M. Pioli a informé la municipalité que la chaudière bois, qu'il utilise exclusivement, dysfonctionne et présente différents risques (incendie, monoxyde de carbone...).

Le Maire ainsi que ses adjoints se sont rendus sur site le 17 avril 2026 et n'ont pu que constater l'état désastreux tant de la chaudière que de la conduite de cheminée dont l'intérieur est intérieurement recouvert de bistre.

Un chauffagiste a expertisé les installations. Ses conclusions sont les suivantes :

- La chaudière au fioul peut être remise en état à moindre coût
- En revanche, la chaudière au bois actuelle est vouée à la destruction. Quant à la conduite de cheminée, elle doit être définitivement condamnée en raison de la présence de bistre. Le remplacement de la chaudière au bois ainsi que l'installation d'un tubage extérieur sont chiffrés à 22 904.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- > de procéder au remplacement de la chaudière bois à la maison forestière Diezthal ;
- > d'attribuer les travaux d'un montant HT de 22 904.00 euros à l'entreprise BERBACH Chauffage-Sanitaire-Energies-Renouvelables (HAGUENAU) ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux travaux.

Ont signé les Conseillers présents.

À Offwiller, le 10 juillet 2026.

Pour copie conforme :

- le Maire, Patrice HILT.

- la secrétaire de séance, Muriel WEIL.